



## 7 ans de procédure que faire?

Par **pixelle**, le **01/02/2011** à **21:52**

Bonsoir,

je suis au bord du gouffre si je peux dire, il y a maintenant 7 ans la femme avec qui je vivais (concubinage) et avec qui j'ai un enfant est partie du jour au lendemain sans rien demander. Sauf qu'une fois partie les ennuis ont commencé, j'ai entamé une procédure pour avoir la garde partagée, donc je vois mon fils un week-end sur 2 quand madame l'a décidé, elle me harcèle constamment par lettre avec AR, parce que il faut que je récupère mon fils tels jour à telle heure au lieu de ce qui est convenu.

Je m'efforce d'être un bon père, je paie la pension alimentaire tous les mois, sauf que dernièrement madame a fermé son compte et ne m'a pas donné les nouvelles coordonnées bancaires donc du coup elle a saisi un huissier en disant que je n'avais rien payé depuis 3 mois, sauf que là il y a saisi sur salaire, alors que j'ai fait les chèques.

De plus elle me demande l'intégralité des paiements pour les avocats car elle n'a pas d'argent, quant à moi je subviens aux besoins de mon fils de 14 ans que ce soit pour les fournitures scolaires, l'habillement, et toutes ces petites choses. Les gens qui entourent mon fils se sont aperçus qu'il n'avait pas le même comportement lorsque sa mère est là. Nous sommes passés plusieurs fois au tribunal en vain, je n'ai jamais rien gagné, je dois lui verser 1600€ par mois jusqu'à la fin de l'année, ce qui fait que je ne pourrais pas en vacances avec mon fils, plus toutes les dépenses annexes je n'ai même plus de quoi manger. Je suis épuisé de me battre et de ne pas réussir à calmer cette situation. 7 ans que je me bats, mon fils est manipulé par sa mère, il souhaite rester avec sa mère, nous avons passé des tests "psychologiques", verdict il est préférable que l'enfant reste avec sa mère. Sous l'influence d'une mère autoritaire comment voulez-vous qu'un enfant ne se soumette pas? Je viens de trouver quelqu'un qui partage ma vie, mon fils étant de nature jaloux ne le comprend pas il en a parlé à sa mère ce qui a déclenché cette saisie sur salaire pour non-paiement de la pension alimentaire. Je n'en peux plus, tous les avocats que j'ai pu avoir aucun n'a su me défendre oui je paie mais là ce n'est plus possible et je ne vois pas comment faire pour m'en sortir, où dois-je m'adresser? Je ne suis pas mysogyne, mais le tribunal où je me rends pour tous les jugements n'est tenu que par des femmes, et j'ai l'impression que même si je suis irréprochable, JAMAIS, je n'aurais la possibilité d'avoir la paix. Quel serait mon dernier recours?

Par **Domil**, le **01/02/2011** à **22:46**

Petite précision, vous n'avez pas la garde partagée. La mère a la résidence exclusive de l'enfant et vous avez un droit d'hébergement.

Que dit exactement le jugement concernant ces DVH : jour, heures ?

La saisie sur salaire, c'est un sale coup, mais c'est pour ça qu'on dit toujours de payer par virement. ça reste la même somme à payer tous les mois.

De combien est la pension alimentaire ? Pourquoi 1600 euros jusqu'à la fin de l'année ?

Que dit le jugement sur ce que vous devez payer en sus de la pension alimentaire ?

Par **pixelle**, le **02/02/2011 à 21:08**

voilà un peu plus d'infos ainsi que les réponses à vos interrogations.

la femme avait qui je vivais (concubinage) divorcée et mère d'un premier enfant qui lui vit maintenant avec son père car sa mère le battait en mon absence et avec qui j'ai un enfant qui est partie en déménageant la maison du jour au lendemain sans rien demander avec l'enfant bien entendu. Sauf qu'une fois partie les ennuis on commencer,

Deux ans après son départ mon fils avait des difficultés scolaires en commettant des actes de violence envers ses camarades j'ai entamé une procédure pour avoir la garde partagée, travaillant à 90 km de mon domicile cette garde alternée ne me fût pas accordée donc je vois mon fils un week end sur 2 quand madame l'a décidé, car elle prends des rendez-vous pour l'enfant ou n'importe quel prétexte pour réduire mon droit de d'hébergement visite elle me harcèle constamment par lettre avec AR environ 2à 3 mensuellement , parce que il faut que je récupère mon fils tels jour à telle heure au lieu de ce qui est convenu.

Je m'efforce d'être un bon père, je paie la pension alimentaire régulièrement tous les mois, sauf que dernièrement madame a fermer son compte et ne m'a pas donner les nouvelles coordonnées bancaire. Avec la complicité d'un membre de sa famille elle a fait rejeté les chèques de pension alimentaire de décembre et de janvier et ensuite elle a saisie un huissier en disant que je n'avais rien payer depuis 2 mois, sauf que là il y a saisie sur salaire.

Nous sommes passé plusieurs fois au tribunal en vain , j'ai du aller en appel car le JAF avait décidé que je devais aller chercher mon fils le vendredi soir 1.3.5 we à 17 heures alors que je travaille à 90 kms et que je quitte à la même heure . Mon ex-concubine me refusant les droits de visite je n'ai pas vu mon fils pendant 3 mois L'appel ma donné raison sur l'heure des droits de visite mais j'ai été condamné à payer son avoué le mien plus 1500€ au titre de l' article 700 npc , je dois lui verser 1600€ en janvier + 750 € par mois jusqu'à la fin de l'année.

Il ne me reste pour vivre -300€ par mois hors nourriture loisirs etc.....

Je suis exténué de me battre et de ne pas réussir a calmer cette situation. 7 ans que je me bat, mon fils est manipulé par sa mère, il souhaite rester avec sa mère as-t-il dit à l'enquêtrice sociale, verdict il est préférable que l'enfant reste avec sa mère. Sous l'influence d'une mère autoritaire comment voulez vous qu'un enfant ne se soumette pas? Je viens de trouver quelqu'un qui partage ma vie, mon fils étant de nature jalouse ne le comprend pas il en a parlé à sa mère ce qui a déclencher sa colère et donc sa façon de me faire saisir cette saisie sur salaire pour non paiement de la pension alimentaire. Je n'en peux plus, mon avocate a été nulle Pour une demande de garde alternée 3 années de procédures résultats doublement de la pension alimentaire + rétroactivité sur 3 ans cout total avec les avoués, l'avocate les frais +13000€ et je ne vois pas comment faire pour m'en sortir, où dois je m'adresser? Pour faire arrêter la saisie sur salaire, je suis obligé de faire un référé auprès du juge des exécutions et ce n'est pas gagné même si je suis honnête et de bonne foi.

J'envisage de ne plus prendre mon fils même pendant mes DVH car cela me pose trop de contrainte et le tribunal ne tiens même pas compte des frais occasionnés lorsque l'enfant est

avec son père soit près de deux mois dans l'année. La mère perçoit une pension alimentaire même quand l'enfant est chez son père. LES JAF son à 90% des femmes. Mon ex-concubine connaissant parfaitement les procédures s'en sert aisément.

Par **Domil**, le **02/02/2011** à **22:29**

trop long. Restez-en aux questions posées

Par **Claralea**, le **02/02/2011** à **22:41**

Avez vous vu avec votre avocat ou un autre pour faire appel à tout ce que l'on vous impose.

C'est elle qui a quitte le domicile conjugal et c'est vous qui payez jusqu'à son propre avocat. Vous demandez une garde alternee, on vous la refuse et l'on vous double la pension alimentaire et en plus on vous fait une retroactivite sur 3 ans.

A mon avis, vous etes vraiment mal defendu! Quant à ne plus voir votre fils... avez vous demandé à ce que soit revu les heures de votre DVH car il est evident que si vous quittez votre emploi à 90km à 17h, vous ne pouvez logiquement pas etre à 17h à son domicile pour prendre votre fils

D'autre part, vous n'avez pas à accepter qu'elle change les heures du DVH, quand elle ne vous le donne pas à l'heure prevu, allez porter plainte au commissariat pour non presentation d'enfant. Il faut vous rebeller, vous la laissez trop faire et elle en a pris l'habitude, elle veut juste vous mettre sur la paille. Battez vous avec un meilleur avocat, c'est pas possible d'accepter tout ça

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **00:41**

[citation]Avec la complicité d'un membre de sa famille elle a fait rejeter les chèques de pension alimentaire de décembre et de janvier[/citation]

...

Par **pixelle**, le **03/02/2011** à **10:41**

J'ai changé d'avocat plusieurs fois et aucuns n'a été à la hauteur, aujourd'hui je n'ai plus les moyens de m'en payer un....

j'en suis a devoir me représenter moi même,

je souhaite trouver un avocat qui puisse régler cette situation une bonne fois pour toute, car moralement c'est trop difficile.

Donc si vous connaissez un avocat qui puisse vraiment me défendre et mettre un point

d'honneur à ce que cette situation change, et que je puisse gagner, alors je suis preneur.

Comment peut on se sortir d'une telle galère?

Par **pixelle**, le **03/02/2011** à **10:58**

bonjour

Je suis allé en appel pour faire changer les DVH de 17 heures à 19 heures

Oui mon avocate à été nulle jusqu'en appel ou j'avais demandé trois choses modification des DVH de 17 à 19 heures le vendredi soir et la suppression de la rétroactivité car la contrepartie ne l'a demandé lorsque j'ai demandé la garde alternée Résultats OK pour le changement des dvh pension alimentaire 350€ mensuel rétroactivité depuis la première saisie du tribunal soit 3 ans. Mon avocate souhaitait que j'aille en cassation en me proposant des délais de paiement j'ai refusé

C'est l'enquêtrice sociale qui avait souhaité que je récupère mon fils à la sortie des classes le vendredi soir alors que par ailleurs elle n'était pas favorable à la garde alternée car je travaillais trop loin. Néanmoins la mère refusait à ce j'obtienne le droit de visite dès le vendredi soir

Ca j'ai bien compris qu'elle veut me mettre sur la paille, je me bats « certainement » mal en justice mon avocate m'a dit que je n'avais pas eu de chance que mon ex –concubine ne gagne pas beaucoup qu'elle a du faire un prêt pour aller en appel que je gagne plus que la juge et par conséquent je peux payer.

Pour les droits de visite elle trouve toujours des prétextes pour les raccourcir ex mon fils part en Colo à la suite de mes dvh de ce fait il faut lui ramener ½ journée avant pour qu'elle lui prépare sa valise. A Noël je devais avoir mon fils le 25 au soir j'ai été prévenu par lettre RAR le 27.12 . Le lendemain j'ai attendu mon fils ½ heure dans le froid La pendant mon prochain week-end, je ne le verrai pas car il doit avoir une petite intervention chirurgicale sa mère pretexte toujours que c'est mon fils qui souhaite rester chez elle.

il faudrait trouver quelq'un qui a l'habitude de ce genre de conflit, mais trouver un avocat qui ne te prend pas tout ton argent, c'est un peu compliquer,

Merci, mais il n'y a pas pire que l'injustice, qui conduit souvent à la violence je ne suis pas le père parfait mais lorsque mon fils à été auditionné lors de ma demande de garde alternée. Il a menti sur plusieurs points en disant que je l'emmènerai à la pêche et que je restais dans la voiture ; que je l'envoyai souvent chez les voisins ; que je passai le samedi à boire des cafés sur le canapé ce qui était complétement faux. Etant sous l'emprise de sa mère je ne fût pas épargné lors de cette enquête

Par **alchimie**, le **03/02/2011 à 12:34**

[citation]

J'ai changé d'avocat plusieurs fois et aucuns n'a été à la hauteur,[/citation]

Je ne dis pas que tous les avocats sont bons (comme dans toute autre corporation d'ailleurs), mais ils ne peuvent pas non plus être tous mauvais. Car il faut bien se dire qu'un avocat ne travaille qu'avec les éléments qu'on lui donne.

Mettez la situation à plat en allant à l'essentiel, et surtout écoutez votre fils et demandez vous pourquoi "il ment".

Par **Domil**, le **03/02/2011 à 13:03**

[citation]Pour les droits de visite elle trouve toujours des prétextes pour les raccourcir ex mon fils part en Colo à la suite de mes dvh de ce fait il faut lui ramener ½ journée avant pour qu'elle lui prépare sa valise[/citation]

Vous n'avez qu'à dire non, et le ramener à l'heure prévue par le jugement

[citation]OK pour le changement des dvh pension alimentaire 350€ mensuel rétroactivité depuis la première saisie du tribunal soit 3 ans.[/citation]  
et pendant ses 3 ans, vous avez payé quoi ?

Par **Claralea**, le **03/02/2011 à 16:48**

[citation]et pendant ses 3 ans, vous avez payé quoi ?[/citation]

Si j'ai bien compris, il a payé 175 euros de pension par mois pendant 3 ans, duree qu'ont pris les procedures pour une demande de garde alternee

Finalement, la garde alternee a ete refusée, et sa pension alimentaire à ete doublée à 350 euros par mois, plus retroactivite sur 3 ans des 175 euros manquants des 3 precedentes annees !

Certainement pour regulariser la pension alimentaire qui avait peut etre ete calculee pour une eventuelle garde alternee, ce qui ne fut pas le cas, donc reevaluation de la pension pour les 3 dernieres annees où la mere a eu la garde exclusive

Je ne sais pas si je suis claire, mais c'est ce que j'ai cru comprendre

En fait, PIXELLE, vous donnez trop d'elements à la fois, et on arrive plus à tout comprendre. Vous devriez exposer un problème à la fois

Par **alchimie**, le **05/02/2011** à **11:40**

juste par curiosité, car ce n'est certes pas le propos, comment avez vous déduit que Pixelle avait payé 175 euros pendant trois ans ???

Par **Claralea**, le **05/02/2011** à **13:06**

Parce qu'il dit qu'il s'est battu 3 ans pour la garde alternee, que quand elle lui a ete refusée on lui a doublé la pension et qu'il y a eu retroactivite sur 3 ans. Pour moi, 350 euros divisé par 2, ça fait 175 euros. Et comme je l'ai bien spécifié, c'est ce que j'ai cru comprendre, pas forcément ce qui est.

Par **pixelle**, le **08/02/2011** à **13:03**

En ce qui concerne les avocat(e)s  
je ne sais plus quoi penser, en effet, si j'en change, je me retrouve avec un avocat qui n'a pas pris plus en charge que sa mon dossier, donc il arrive au tribunal avec très peu d'éléments alors que mon dossier est plus que complet surtout avec 7 ans de procédure.  
Comment est il possible qu'à ce jour aucun n'est pu mettre en avant ma bonne foie, et la bienveillance que j'ai à l'égard de mon fils?  
A croire que je suis un horrible père.

En ce qui concerne l'huissier pour la saisie sur salaire, il m'a fait faire un mandat cash et mon ex a trouver le moyen de le refuser, comment est ce possible? Il y a un vrai problème de dysfonctionnement dans ce milieu ce n'est plus possible.

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **13:56**

[citation]Finalement, la garde alternee a ete refusée, et sa pension alimentaire à ete doublée à 350 euros par mois, plus retroactivite sur 3 ans des 175 euros manquants des 3 precedentes annees ![/citation]  
c'est étonnant, car les pensions alimentaires ne sont pas rétroactives normalement.

Par **alchimie**, le **09/02/2011** à **13:36**

[citation]c'est étonnant, car les pensions alimentaires ne sont pas rétroactives normalement![/citation]

Pas plus qu'une pension n'est fixée en fonction d'une hypothétique garde alternée.

Par **papamonstre**, le 17/08/2012 à 22:34

En droit de la famille en France, même en 2012, au pays des valeurs "Liberté, Egalité, Fraternité" ; ...depuis peu avec un Ministère de la Femme, mais ne devriait-il pas avoir plutôt le ministère de la Fraternité ou de l'Egalité ou de la Liberté, bref...

Comme tu l'as dit, des injustices, 90% de JAF et avocates dans cette spécificité, des pères qui demandent leurs enfants, les amants ou des tierces personnes qui eux, les voient et ont même plus de droits que les pères, des pères-parents n'ayant pas la charge de l'enfant mais l'ayant toujours demandée, ...mais ça tout le monde s'en fout! Tu payes et puis c'est tout! (humour jaune) Pourquoi les allocations familiales à la proportionnelle au 30ème n'existent-elles pas??? mais c'est de la foutaise de toute façon, il y aurait tjs le pb de personnes à charge qui fait foi pour la demande de logement HLM ...Ah oui parce que l'enfant a besoin de sa chambre chez son papa aussi!

C'est écrit dans la bible, homme, tu travailleras à la sueur de ton front toute ta vie jusqu'à la mort ; femme, tu accoucheras dans la douleur!

Regardez toutes ses notions du systèmes modernes, telle que, pour ne citer que celle-là, "Représentant Légal de l'enfant", créé de toute pièce par le système pour diviser les parents... Dans cette histoire, c'est que les femmes y gagnent à quasi tous les coups, mais les perdants, c'est les enfants à la mohammed Mérah! Plus de violence, la perte des repères, des bases, de l'éducation, du respect, de la famille, du mariage, ...tout fout le camp!

Ta femme se barre avec ton gosse, te trompe, élèves ton gosse avec ses amants, et toi t'es comme le grand méchant loup, t'es accusé de fraude fiscale car le divorce traîne ; elle, prend son pied, a son enfant, te fais la misère, touche sans rien faire, n'a pas besoin de se justifier, utilise l'enfant pour tout prétexte ou chantage, ...et qd t'arrive enfin à la barre, on te dis : monsieur, ce sera doublé et avec 30 mois en bonus, mais non, mais non, ...fuckin'système! Babylone vêtue de pourpre est bien là!

Y'a tant de choses à dénoncer, mais de toutes les façons, on paiera tous ensemble l'addition finale...

En conclusion et pour faire court, pour tous les gentils papas dans le même cas:

Plus tu continues, plus tu récoltes.

comme un bon mulet, bourricot, chammeau, comme tu préfères:

"Plus il continue d'avancer, plus tu lui en fout plein le dos!"